Image not found or type unknown

Mise en place de chomage partiel

Par **germain77**, le **09/06/2011** à **12:37**

Bonjour,
entreprise récemment créé, nous fermons cette été du 30 juillet au 20 aout.
Certain salarié n'auront pas assez de doit à congé payer.
je pense qu'il faut mettre en place un processus de chômage partiel mais :
- avec qui ? (pole emploi / inspection du travail)
- quel sont les démarches à accomplir et les formulaires à remplir ?

Merci de vos réponses

Par **Cornil**, le **11/06/2011** à **16:18**

Bonsoir "germain77"
C'est avec la DIRECCTE (ex DDTE où siègent les inspecteurs du travail) qu'il faut voir cette question .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés